

## COMITE DE PILOTAGE

**30<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue mercredi 09 mai 2018, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie**

---

### **Compte-rendu**

Le Comité de pilotage a tenu sa trentième réunion ordinaire, la deuxième de l'année 2018, le mercredi 09 mai 2018 dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie sur convocation de son Président.

Etaient présents à cette réunion quinze (15) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique. Ci-joint la liste de présence.

Le Président et le Vice-président étant empêchés, la réunion a été présidée par Monsieur KOUÉVI Mawuvi Koué, de la Société Togolaise des Eaux (TdE) avec l'accord de tous les membres présents. Il a ouvert la réunion à 15 heures 20 minutes par les mots de bienvenue et la présentation de Monsieur HOURGNAMBA Wendéna de la Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO), nouveau membre venu remplacer Monsieur AMEKOUVO de l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) dont le mandat est arrivé à terme.

L'ordre du jour de la réunion est adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 29<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage
  2. Rapport final de validation du Togo (pour information)
  3. Projet de rapport ITIE 2016 (pour discussion)
  4. Création de commissions du Comité de pilotage
  5. Organisation du forum national de redevabilité
  6. Divers
- 
1. **Examen et adoption du compte-rendu de la 29<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 29<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le lundi 29 janvier 2018 a été présenté par le Coordonnateur national et adopté par les membres après des amendements.

#### **2. Rapport final de validation du Togo**

Le Coordonnateur national a informé les membres du Comité de pilotage que leurs commentaires sur les projets de rapport de validation du Togo ont été acceptés par le Secrétariat international. Ainsi les progrès réalisés conformément aux exigences 2.3 et 7.4

ayant fait l'objet des commentaires ont été reconsidérés comme satisfaisants. Le processus de validation du Togo a été bouclé le 8 mai 2018 et le Togo a été reconnu comme ayant accompli des progrès significatifs (20 exigences sur 27 ont été accomplies de façon satisfaisante). Le Secrétariat international a accordé au Togo un délai de 18 mois pour satisfaire aux 7 exigences restantes pour atteindre le niveau de progrès satisfaisants.

Après cette information, l'Honorable KPOGO a voulu savoir les mesures que le Togo doit prendre pour satisfaire à ces 7 exigences. En réponse, le Coordonnateur national a rappelé que, comme le Vice-président l'avait suggéré, des commissions seront mises en place pour élaborer des plans d'actions en ce sens.

### **3. Projet de rapport ITIE 2016**

Le projet de rapport ITIE-Togo portant sur l'année 2016 avait déjà été envoyé aux membres par voie électronique. Ce projet de rapport a concerné 26 industries, 8 agences gouvernementales en plus des délégations spéciales de préfectures et de communes de 15 localités minières. Il a fait ressortir des informations sur les flux de paiement générés par le secteur extractif, la production, et les exportations. Selon les conclusions du rapport, seulement 1% des industries n'ont pas fourni de déclarations. L'écart constaté entre les déclarations des industries et celles des agences gouvernementales est de 1,95%. Le conciliateur a formulé des recommandations qui doivent être mises en œuvre par le Comité de pilotage et le Secrétariat technique et certaines administrations. Le Coordonnateur national a demandé aux membres du Comité de pilotage d'envoyer leurs observations sur ledit rapport au plus tard le 18 mai 2018 au conciliateur ou au Secrétariat technique qui se chargera de les lui transmettre. Les membres ont souhaité qu'une commission soit mise en place pour se pencher sur la question des industries qui ont l'extraction comme activité secondaire afin de les amener à fournir des déclarations certifiées.

### **4. Création des commissions du Comité de pilotage**

Le Coordonnateur a informé les membres de la création des commissions pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de validation du Togo afin de satisfaire aux 7 exigences restantes. Il s'agit de la commission de gouvernance, la commission de mise en œuvre et la commission de finances. Il y aura six (06) membres par commission et les réunions des commissions se tiendront au Secrétariat technique de l'ITIE-Togo. Les commissions comporteront chacune un président, un rapporteur et le Secrétariat technique servira d'archive. Les rôles de chaque commission seront détaillés dans des termes de référence.

Suite à ces explications les membres ont demandé que le Coordonnateur propose la composition des commissions et la soumette à l'approbation du Comité de pilotage. Le Coordonnateur national a promis que cette proposition ainsi que les termes de référence leur parviendront par e-mail.

### **5. Organisation du forum national de redevabilité**

Initialement prévu pour l'année 2016, le forum national de redevabilité se tiendra du 15 au 18 mai 2018 au Centre Agora Senghor à Lomé. Il est organisé conjointement avec le Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Selon le programme établi, l'ITIE-Togo occupera les matinées du 1<sup>er</sup> jour et du 3<sup>ème</sup> jour et la journée entière du 2<sup>ème</sup> jour.

Le président de séance, Monsieur KOUEVI a recommandé à l'attention du Coordonnateur national que pour les éditions prochaines ou pour toutes autres activités de l'ITIE-Togo, il faudra insister dans les courriers sur la désignation des points focaux pour participer aux événements.

## 6. Divers

Dans les divers, le Coordonnateur national a informé les membres du Don de 300 000 US Dollars de la Banque Mondiale à l'ITIE-Togo. Il leur a également signifié que le Secrétariat international prévoit visiter le Togo les 25 et 26 mai 2018 en vue d'annoncer les résultats de la validation et discuter du plan d'actions.

Pasteur EDOH du Mouvement Martin Luther King (MMLK) a demandé à savoir si l'ITIE est au courant de l'implantation de la Société DANGOTE à Dagbati. En réponse, Monsieur ADOLEHOUME a dit que la Société DANGOTE n'a pas de permis d'exploitation au Togo mais elle a entamé des démarches pour obtenir un permis de recherche et que par contre c'est la société marocaine CIMAF qui a reçu le permis de recherche à DAGBATI. En outre, Monsieur AMEKUDZI du Secrétariat technique lui a souligné que l'ITIE n'intervient pas dans l'octroi des permis mais il conviendrait aux populations d'approcher les structures administratives du secteur minier dans un esprit de dialogue pour avoir de vraies informations.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion a pris fin à 17 heures 24 minutes.

**Adopté à Lomé, le 07 août 2018**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 09 mai 2018*

Le Coordonnateur national



**Didier Kokou AGBEMADON**

Le Président de séance



**Mawuvi Koué KOUEVI**

... ..

...

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..  
  


... ..  
  
